

DECRET N°73-296 du 17 septembre 1973

chargeant le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, de l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;

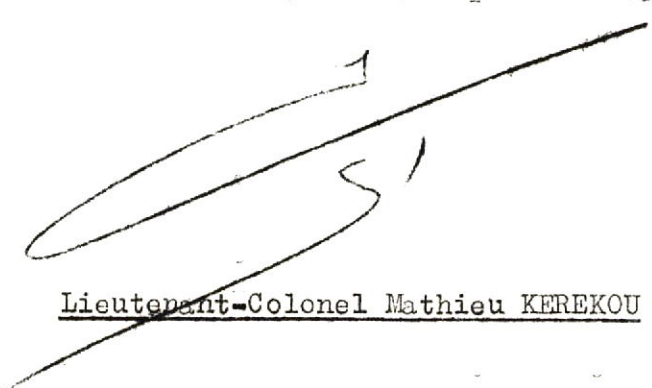
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 17 Septembre 1973, le Capitaine Michel AIKPE, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances, pendant l'absence du Capitaine Janvier ASSOGBA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 17 septembre 1973

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI 4 -
Gde Chanc.1 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 - JORD 1 -